

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, tenue au 127-A, 1^{re} Avenue Sud, St-Gédéon-de-Beauce à 19h00 le 12 septembre 2022.

Sont présents :

M. Jean-Philippe Mercier, conseiller siège 1

Mme Cathy Bisson, conseiller siège 3

M. Alain Nadeau, conseiller siège 5

M. Claude Deblois, conseiller siège 2

M. Claude Lachance, conseiller siège 4

M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6

Monsieur le maire Alain Quirion constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Erika Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1 Ouverture de la séance

Monsieur Alain Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil. (19h21)

2022-09-249 **2 Adoption de l'ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal séance ordinaire
4. 1^{re} Période de question
5. Correspondance
6. Législation
 - 6.1. Entente 9-1-1 de prochaine génération
 - 6.2. Dépôt droit de premier refus
 - 6.3. Appuie demande CPTAQ – Gilles Breton représentée par Anick Breton lot 4 413 425
 - 6.4. Offre de service 2023 cour municipale – Cain Lamarre
 - 6.5. Appuie projet de maintien et de mise à jour de la Cour Municipale
 - 6.6. Offre d'achat – 325 1^{re} Avenue Nord
7. Trésorerie
 - 7.1. Comptes du mois
 - 7.2. Intérimaire au 30 septembre 2022- Blanchette Vachon SENCL (2500\$)
 - 7.3. Demande PAVL Rang 4
 - 7.4. Demande PAVL ponceau Rg 8
 - 7.5. Demande de remboursement pour frais d'inscription gymnastique non résident
 - 7.6.
8. Fourniture et équipement
 - 8.1. Autoriser travaux de gré à gré-empierrement Rg 7 – excavation Lafontaine et fils
 - 8.2. Lumière de rue – 14^e Rue Sud

- 8.3. Ajout signalisation pour problématique de vitesse à l'intersection de la rue de l'Église et de la 1^{re} Avenue Sud
- 8.4. Achat tour ordinateur voirie
- 8.5. Autorisation budget 55 000 moteur camion #9 (si 3 injecteurs)
- 8.6. Offre de service regroupement sécurité civile
- 8.7. Soumission glissière de sécurité
- 8.8. Soumission changement d'huile - aréna
- 9. Personnel
 - 9.1. Embauche directrice des loisirs
 - 9.2. Contrat de travail directeur des travaux publics
 - 9.3. Contrat de travail directrice des loisirs
 - 9.4. Programme santé et bien-être
- 10. Loisirs et Culture
 - 10.1. Tarification glace 2022-2023
- 11. Rapports
 - 11.1. Conseil des maires à la MRC
 - 11.2. Délégué à la régie intermunicipale
- 12. Divers
 - 12.1 Correspondance citoyenne Rg 7
 - 12.2 Passage sous chemin Rg 4 tuyau et fil électrique
 - 12.3 Lumière terrain de balle
 - 12.4 Achat pompe SSI
- 13.2e Période de questions
- 14. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Cathy Bisson, appuyée par Jean-Philippe Mercier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2022-09-250 **3 Approbation du procès-verbal**

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022.

En conséquence, sur la proposition de Claude Deblois, appuyée par Rémi Tanguay il est résolu d'approuver le procès-verbal du mois d'août 2022 susmentionné, rédigé par la Directrice générale et greffière-Trésorière.

Adopté à l'unanimité

4 **1ere période de question**

5 **Correspondance**

Dépôt du bordereau de correspondance du mois d'août 2022.

6 **Législation**

2022-09-251 **6.1 Autorisation de signature de l'entente 9-1-1 de prochaine Génération**

Attendu que Bell procédera à l'introduction du service 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1 PG) à la suite de l'approbation du CRTC en vertu de la Décision 2021-420 en matière de politique de réglementation des communications;

Attendu que des changements seront nécessaires dans tous les centres d'urgence 9-1-1 et de nouvelles ententes de service 9-1-1 devront être signées;

Sur proposition de Cathy Bisson, appuyée par Claude Lachance, il est résolu;

Que la Directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, tout document nécessaire à la mise en place de la nouvelle entente de services 9-1-1.

Adopté à l'unanimité

2022-09-252 **6.2 Dépôt droit de premier refus lot 5 882 319**

Attendu le dépôt d'une demande de se prévaloir d'un droit de premier refus par Kevin Paquet de KVN Fabrication d'acier (AL Peintre inc.)

Attendu l'intérêt de KVN Fabrication d'acier (AL Peintre inc.) d'obtenir un droit de priorité sur tout autre acheteur concernant le lot 5 882 319 et le lot x au même prix que l'offre d'achat faite par un tiers de bonne foi au propriétaire du terrain;

Sur proposition de Claude Lachance, appuyée par Alain Nadeau, il est résolu;

Que le conseil autorise le droit de premier refus à Kevin Paquet KVN Fabrication d'acier (AL Peintre inc.);

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce s'engage à déposer auprès de Kevin Paquet KVN Fabrication d'acier (AL Peintre Inc.) l'offre d'achat au même prix que l'offre, obtenue et acceptable, d'un tiers pour le lot 5 882 319;

Qu'un délai de réponse de 48 heures sera applicable de la part de Kevin Paquet KVN Fabrication d'acier (AL Peintre Inc.).

Adopté à l'unanimité

2022-09-253 **6.3 Appuie demande CPTAQ – lot 4 413 425**

Attendu la demande déposée par Gilles Breton représenté par Annick Breton auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant à demander à cette dernière une autorisation sur le lot 4 413 425 en vue d'une demande de permis de construction afin d'agrandir la résidence secondaire et d'en faire une résidence permanente;

Attendu que ce projet ne contrevient d'aucune façon à la réglementation d'urbanisme ou autres dans la Municipalité;

Sur la proposition de Cathy Bisson, appuyée par Alain Nadeau il est résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit;

Que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce appuie la demande soumise par Gilles Breton représenté par Annick Breton, visant à demander à ladite Commission l'autorisation d'obtenir un permis de construction pour agrandir la résidence secondaire sur le lot 4 413 425 afin d'en faire une résidence permanente.

Adopté à l'unanimité

6.4 Offre de service 2023 Cour municipale – Cain Lamarre

Point reporté

2022-09-254 **6.5 Appuie projet de maintien et de mise à jour de la Cour Municipale**

Attendu que la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce fait partie des 27 municipalités desservies par la cour municipale de Saint-Georges;

Attendu que la Ville de Saint-Georges doit procéder au réaménagement de la cour municipale commune afin de se conformer au Guide d'aménagement des cours municipales et doit faire d'importants travaux de réaménagement de celle-ci;

Attendu que le projet de réaménagement de la cour municipale n'est pas admissible au programme d'aide financière PRACIM qui prône la mise en commun des services entre les municipalités;

Attendu que la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce n'est pas en mesure d'assumer les coûts du réaménagement tel que présenté par la Ville de Saint-Georges;

Attendu que l'obtention d'une aide financière est indispensable pour la continuité de l'entente avec la Ville de Saint-Georges

Sur proposition de Rémi Tanguay, appuyée par Claude Deblois, il est résolu de demander aux instances gouvernementales de réviser le cadre normatif du PRACIM pour rendre admissibles les cours municipales au programme d'aide financière PRACIM et ainsi permettre à la Ville de Saint-Georges de présenter son projet de réaménagement de la cour municipale commune au programme d'aide financière.

Adopté à l'unanimité

2022-09-255 **6.6 Offre d'achat – 325 1^{re} Avenue Nord**

Attendu l'exclusion initiale de Groupe Canam, acquéreur potentiel sollicité par la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce par le passé;

Attendu l'approche de Groupe Canam par le biais du courtier et le dépôt d'une promesse d'achat le 2 septembre 2022 au montant de 250 000 \$;

Attendu la contre-offre de la Municipalité de Saint-Gédéon-le 6 septembre 2022 au montant de 315 000 \$ conditionnel au délai de relocalisation de l'AccèsGym de 6 mois;

Attendu la contre-proposition à une promesse d'achat de Groupe Canam déposée le 8 septembre 2022 au montant de 300 000 \$ conditionnel à ce qui suit :

- Présentation à la Municipalité d'un plan d'aménagement, de l'utilisation future de l'immeuble par le Groupe Canam;
- Présentation à la Municipalité de l'étude des mouvements des équipements sur le terrain par le Groupe Canam;
- Approbation attendue de la Municipalité dans les 60 jours suivant les 2 conditions énumérées précédemment.

Sur proposition de Rémi Tanguay, appuyée par Claude Deblois, il est résolu

Que le conseil prévoie 2 % de commissions au courtier s'il y a vente de l'immeuble auprès de Groupe Canam;

Que le conseil accepte les conditions de la contre-proposition;

Que le conseil réitère le délai de 6 mois requis afin de relocaliser l'AccèsGym;

Que madame Erika Ouellet, Directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce la contre-proposition de promesse d'achat CP 90638.

Adopté à l'unanimité

7 Trésorerie

2022-09-256 7.1 **Compte du mois**

Attendu que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises en séances antérieures;

Sur la proposition de Cathy Bisson, appuyée par Claude Lachance, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 311 685.03 \$ et d'autoriser leur paiement.

Adopté à l'unanimité

2022-09-257 7.2 **Intérimaire au 30 septembre 2022 – Blanchette Vachon SENCL**

Sur la proposition de Claude Deblois, appuyée par Alain Nadeau, il est résolu de mandater Blanchette Vachon SENCL pour effectuer un travail préliminaire de fin d'année au 30 septembre pour un forfaitaire estimé entre 2 500 \$ et 3 000 \$.

Adopté à l'unanimité

2022-09-258 7.3 **Demande PAVL- Soutien – Rang 4**

Attendu que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère;

Attendu que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

Attendu que le chargé de projet de la municipalité, monsieur Pier-Luc Rancourt, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Pour ces motifs, sur la proposition de Rémi Tanguay, appuyée par Jean-Philippe Mercier, il est résolu;

Que le conseil de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Erika Ouellet, directrice générale est dûment autorisé(e) à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports;

Que monsieur Pier-Luc Rancourt du service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan est autorisé à déposer la présente demande.

Adopté à l'unanimité

2022-09-259 7.4 **Demande PAVL- Accélération – ponceau Rg 8**

Attendu que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Attendu que le chargé de projet de la municipalité, monsieur Pier-Luc Rancourt, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Attendu que choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

Pour ces motifs, sur la proposition de Claude Lachance, appuyée par Cathy Bisson, il est résolu;

Que le conseil de autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Erika Ouellet, directrice générale est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Que monsieur Pier-Luc Rancourt du service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan est autorisé à déposer la présente demande.

Adopté à l'unanimité

2022-09-260 **7.5 Demande de remboursement pour frais non résident inscription gymnastique**

Attendu le dépôt d'une demande par 2 parents, madame Claudia Cliche et madame Kim Gilbert d'une subvention ou d'un remboursement pour les frais de non-résident pour une activité sportive non disponible dans la municipalité;

Sur la proposition de Claude Deblois, appuyée par Jean-Philippe Mercier il est résolu d'autoriser une subvention de 25 \$ par jeune.

Adopté à l'unanimité

8 Fourniture et équipement

2022-09-261 **8.1 Autoriser les travaux gré à gré – enrochement Rg 7**

Attendu la nécessité d'effectuer des travaux d'amélioration d'enrochement de fossé à certains endroits suivant la réfection du rang 7 effectuée en 2021;

Attendu le coût des travaux estimé entre 7 500 \$ et 10 000 \$;

Sur la proposition de Cathy Bisson, appuyée par Claude Lachance il est résolu d'autoriser les travaux de gré à gré avec Excavation Lafontaine et Fils pour une prévision budgétaire de 7 500 \$ à 10 000°\$;

Que le budget prévu soit applicable à la réserve de carrière et sablière.

Adopté à l'unanimité

2022-09-262 **8.2 Ajout de lumière de rue**

Attendu le dépôt d'une demande de lumière de rue dans la 5^e et 14^e rue Sud;
Attendu le délai de demande d'installation auprès d'Hydro Québec;

Sur la proposition de Jean-Philippe Mercier, appuyée par Rémi Tanguay il est résolu que les travaux d'ajout de lumière de rue soient prévus pour 2023 à même le projet Energère.

Adopté à l'unanimité

2022-09-263 **8.3 Ajout de signalisation – secteur intersection rue de l'Église et 1^{re} Avenue**

Attendu qu'il est porté à l'attention du conseil les excès de vitesse et le manque de vigilance de la part des usagers dans le secteur de l'intersection de la rue de l'Église et de la 1^{re} Avenue;

Attendu l'analyse faite de la mise en place d'arrêt-stop direction Sud et Nord e la 1^{re} Avenue à la hauteur de l'intersection de la rue de l'Église;

Attendu l'analyse de la réduction de vitesse dans ce même secteur;

Sur la proposition de Cathy Bisson, appuyée par Rémi Tanguay, il est résolu de modifier la limite de vitesse du secteur situé entre le 150 1^{re} Avenue Sud et le 145 1^{re} Avenue Nord;

Que la signalisation requise soit ajoutée.

Monsieur Jean-Philippe Mercier et monsieur Alain Nadeau expriment leur dissidence.

2022-09-264 **8.4 Achat ordinateur – voirie/urbanisme**

Attendu que le poste de travail voirie/urbanisme a fréquemment des signes d'usure;

Sur la proposition de monsieur Cathy Bisson, appuyée par Jean-Philippe Mercier, il est résolu d'autoriser un budget de 2000 \$ auprès de Visionic pour le changement de la tour et le transfert des données.

Adopté à l'unanimité

2022-09-265 **8.5 Autorisation budget – moteur camion no 9**

Attendu que le camion #9 est hors service depuis plusieurs mois;

Attendu que l'inspection faite au garage Diesel Performance résulte un bris du moteur ainsi que les injecteurs;

Sur la proposition de monsieur Claude Deblois, appuyée par Rémi Tanguay, il est résolu;

Que le conseil autorise la réparation du moteur estimé à un montant de 55 000 \$;

Que la dépense soit appliquée au surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité

8.6 Offre de service regroupement sécurité civile

Reporté (concertation proposée à la prochaine réunion de dg de la MRC)

2022-09-266 **8.7 Soumission glissière de sécurité**

Attendu la demande d'ajout de glissière de sécurité à l'entrée du Rg 10, au rebord du pont situé au Rg 8 ainsi qu'un tronçon de la 5^e Rue.

Sur la proposition de Claude Lachance, appuyé par Cathy Bisson il est résolu de retenir l'offre de service des Entreprises Steeve Couture inc. au montant de 26 826.94 \$ taxes et installation incluses;

Que le budget requis pour la présente dépense soit appliqué sur le poste budgétaire 02-320-10-620-10 et 02-320-10-623-00.

Adopté à l'unanimité

2022-09-267 **8.8 Soumission changement d'huile à compresseur**

Attendu le dépôt par Groupe LTI du certificat d'analyse du diagnostic et des recommandations concernant le lubrifiant à compresseur;

Attendu la soumission de Bonair pour le changement de lubrifiant à compresseur incluant la main-d'œuvre et une quantité de 3 5 gallons d'huile Zérol;

Sur la proposition Jean-Philippe Mercier, appuyé par Rémi Tanguay il est résolu;

Qu'il soit autorisé de procéder au changement du lubrifiant à compresseur tel que soumissionné par Bonair pour un montant de 7 192.41 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

9 Personnel

2022-09-268 **9.1 Embauche directrice des loisirs**

Attendu l'affichage d'un poste de coordonnatrice en loisir et culture resté sans candidature;

Attendu l'intérêt de madame Emmanuelle Quirion de revenir au sein de l'organisation;

Attendu la réorganisation des tâches;

Sur la proposition Cathy Bisson, appuyé par Claude Deblois il est résolu;

Que le conseil entérine en date du 6 septembre l'embauche de madame Emmanuelle Quirion à titre de directrice des loisirs aux conditions établies;

Qu'un projet de contrat de travail sera déposé ultérieurement.

Adopté à l'unanimité

2022-09-269 **9.2 Contrat de travail directeur des travaux publics**

Attendu que le projet de contrat de travail est toujours en phase d'élaboration;

Attendu la fin de la période de probation de monsieur Samuel Tardif au poste de coordonnateur des travaux publics terminée depuis plusieurs mois;

Attendu l'ajout de tâches administratives combinées à la fonction de responsable de l'urbanisme, du traitement et de la distribution de l'eau potable ainsi que la gestion des eaux usées;

Attendu l'implantation de la gestion et de la planification hebdomadaire des travaux de voirie;

Sur la proposition Claude Lachance, appuyé par Jean-Philippe Mercier il est résolu;

Que monsieur Samuel Tardif est nommé à titre de directeur des travaux publics aux conditions établies;

Qu'un projet de contrat de travail sera déposé ultérieurement.

Adopté à l'unanimité

9.3 Contrat de travail Directrice des loisirs

Point reporté

9.4 Programme de Santé et bien-être

Point reporté

10 Loisirs et culture

2022-09-270 10.1 Tarification glace 2022-2023

Attendu la demande récurant pour le patinage libre gratuit;

Attendu que monsieur Sylvain Lessart directeur de l'aréna dépôt pour approbation la liste des tarifs de location suivante;

TARIFS GLACE SAISON	2022-2023 taxe incluse
ADULTE	160 \$
HOCKEY BOTTINE	130 \$
HOCKEY MINEUR	105 \$
C.P.A LUNDI AU VENDREDI	75 \$
C.P.A. FIN SEMAINE	105 \$
ÉCOLE ET LOCATION DE JOUR	70 \$
POLYVALENTE ST-MARTIN	105 \$
HOCKEY PLAISIR	75 \$

TARIFS LOCATION SALLE SAISON	2022-2023 taxe incluse
CLIENT NORMAL	275 \$
ORGANISME	175 \$
DÉCÈS	205 \$

Demande de glace gratuite

C.P.A. Vendredi 28 octobre 18H30 à 20h00

C.P.A. Spectacle fin d'année samedi 25 mars

En conséquence sur la proposition de Jean-Philippe Mercier, appuyée par Rémi Tanguay, il est résolu d'adopter la grille de tarif pour la saison 2022-2023;

Que le conseil confirme la gratuité et l'augmentation des plages horaires de patinage libre en semaine;

Que le coût de hockey libre demeure à 5 \$ par personne;

Adopté à l'unanimité

11 Rapports

11.1 Conseil des maires à la MRC

Monsieur Alain Quirion fait un court rapport de la réunion.

11.2 Délégué à la régie intermunicipale

Monsieur Jean-Philippe Mercier fait un court rapport de la réunion.

12 Divers

12.1 Dépôt correspondance citoyenne Rg 7

Dépôt de la correspondance reçue le 2 septembre 2022 signée par les citoyens de la section sud du rang 7 concernant le suivi d'une consultation publique tenue au sujet de la demande d'asphalte dans cette portion de rang.

2022-09-271 12.2 Passage sous terrain tuyau et fil électrique Rg 4

Attendu le dépôt d'une demande de passage d'un tuyau de cabane et d'un tuyau à la hauteur du lot de monsieur François Couture dans le Rg 4;

Attendu que monsieur Couture confirme que les travaux seront exécutés par Excavation Gauthier de Saint-Théophile;

Sur la proposition Rémi Tanguay, appuyé par Claude Deblois il est résolu;

Que le conseil autorise le passage d'un tuyau sous le rang 7 aux conditions suivantes ;

- Les travaux doivent être exécutés par une entreprise d'excavation
- L'emplacement du passage du tuyau doit clairement être identifié par une borne
- Le directeur des travaux publics doit être présent lors de l'exécution des travaux;

Que la municipalité se dégage de toute responsabilité sur l'entretien et la réparation du tuyau et fil qui seront sous l'infrastructure du 4^e rang.

Adopté à l'unanimité

12.3 Lumière Terrain de balle

Point pour discussion

2022-09-272 12.4 Achat pompe portative SSI

Attendu le report depuis plus de 3 ans pour l'achat d'une pompe portative pour le remplacement de la pompe du service de sécurité incendie;

Attendu l'instabilité des prix sur le marché;

Attendu la précarité de la pompe actuelle;

Sur la proposition Jean-Philippe Mercier, appuyé par Cathy Bisson il est résolu;

Que l'achat pour le remplacement de la pompe du service incendie soit autorisé après de CMP Mayeur inc. pour un montant de 17 240.50 \$ taxes incluses, transport en sus;

Que le budget est actuellement disponible dans les fonds prévus pour le secteur de la sécurité publique;

Que le conseil autorise l'application au surplus accumulé au 31 décembre advenant une augmentation accrue des interventions du service sécurité incendie et d'un manque de fonds au secteur de la sécurité publique.

Adopté à l'unanimité

13 Période de questions

2022-09-273 14 **Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de Cathy Bisson, appuyée par Claude Deblois, il est résolu de lever l'assemblée. (19h35)

Adopté à l'unanimité

Président :.....

Je, Alain Quirion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Directrice générale :.....